

Réunion du 10 Octobre 2016 à 18h30

Absent excusé : D. Savigny

- Organisation de la journée du 13 novembre
 - La paroisse nous a fait savoir que la traditionnelle messe « Saint Martin » dans notre église était annulée. Décision confirmée par l'Abbé Cordier. Par conséquent il n'y aura pas de vin d'honneur.
 - Rendez vous vers 12h30 dans notre salle polyvalente pour le repas dit « des anciens » avec nos collègues et amis de Périgny.Des invitations seront distribuées dans les boites aux lettres.
- Les premiers devis sont arrivés concernant les travaux prévus en 2017 :
 - voirie route de Villebouzon : environ 47.000 € HT pour la fourniture et mise en oeuvre d'enrobé à chaud ainsi qu'un calage de rive en calcaire.
 - réfection façade de la mairie : 4.950 € HT
 - réfection façade de l'école : 6.750 € HTD'autres devis vont être demandés. Nous disposons de quelques mois pour réfléchir sur l'opportunité d'autres travaux en accord, bien sûr, avec notre trésorerie !
- Syndicat d'eau potable

Une réunion a eu lieu concernant le rapport annuel du délégataire. Le document peut être consultable à la mairie. Il est à noter que le rendement n'est toujours pas bon mais grâce à la recherche de fuites sur une trentaine de kms il devrait s'améliorer de façon significative !

Des études de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable vont être diligentées ; elles ont pour objectif de contribuer à :
 - la préservation des ressources en eau potable par la réduction et la maîtrise des pertes en eau dans le réseau de distribution afin de maintenir un bon rendement de réseau,
 - programmer les investissements à réaliser sur le réseau et les différents ouvrages en définissant une politique de renouvellement à long terme et en élaborant un programme d'actions sur 5 à 10 ans.La mission de conseil à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SARL Dupuet Franck pour la somme de 9.040 € HT.Le montant prévisionnel de l'étude patrimoniale s'élève à 76.000 € HT.Les subventions accordées par l'Agence de l'Eau et le conseil départemental s'élèvent à 80 %.
- suite à l'arrêté préfectoral en date du 9 mars 2005, il y a obligation de mettre aux normes 5 assainissements individuels dans le périmètre rapproché de protection du forage dans l'objectif de protéger la ressource en eau potable déclarée d'utilité publique.

La mission de conseil à est confiée à la SARL Dupuet Franck pour la somme de 8.200 € HT subventionnée à 80 %.

La réhabilitation de ces assainissements sera également subventionnée à hauteur de 80 % avec un plafond fixé à 8.500 € TTC.

Le conseil syndical a validé toutes ces décisions à l'unanimité.

- Les réunions se succèdent concernant la nouvelle communauté de communes (ou agglomération?).

La dernière réunion des 66 maires était organisée à Selommes ; elle avait pour but de faire le point sur le travail conduit par les groupes thématiques réunissant élus et services communautaires sur les dossiers à traiter en urgence avant le 1er janvier, date de la création officielle de la nouvelle intercommunalité.

La prochaine réunion du conseil des 66 maires est programmée le 3 novembre à Savigny.

- Monsieur le Préfet du Loir et Cher avait prévu de dissoudre un certain nombre de syndicats, dont celui du SIVOS de la Chauvinière. Après l'avoir rencontré, il a finalement décidé de maintenir notre syndicat jusqu'au 31 décembre 2018 !

- Telethon

Le Telethon est organisé cette année le 3 décembre à Selommes. Comme d'habitude il y aura des animations le matin, un repas est organisé le midi (Bourguignon) et l'après midi se terminera par un loto.

Inscription avant le 25 novembre à la mairie ou dans les commerces Selommois.

- Daniel Savigny propose d'augmenter le remboursement du coût de l'énergie de notre salle polyvalente qui datait de 2002 :

- l'heure pleine passe de 0,17 € à 0,20 €

- l'heure creuse passe de 0,13 € à 0,15 €

Le conseil municipal donne son accord.

- Fabrice Saint Oyant informe le conseil municipal de l'installation d'un logiciel concernant le site « villemardy.fr ». Connectez vous pour tout connaître sur notre village !!

- La date de remise des cadeaux de Noël pour le personnel communal est fixée au vendredi 16 décembre.

La séance est levée à 20h15